



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 AVRIL 2026

Lieu : salle du conseil communautaire  
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE

Date de la convocation : 23 avril 2026

Date de publication : 6 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Stéphane BAUDRY, Marie-Laure BOISSEL, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Catherine PINEAU, Vincent TANNEAU, Marie-Pierre MISSIOUX, Frédéric BOURGET, Julien SEIGNEURET, Sylvie VIVIER, Alain HIBON, Gaël JOSEPH, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Thomas BRAUD, Sophie FAVRIOU, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Béatrice CRETIEN, Daniel JOLLIT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Dominique ANNONIER, Émilie Y-HRAH-KRONG, Guillaume MARCETEAU, Maité CÔME, Tony CHEYROUSE, Corinne GUYON, Thierry PETRAULT, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Laure MAGOT, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Dominique PAYET, Nathalie PETRAULT, Christine HEINTZ, Didier PROUST, Virginie BOISSELET.

Présent sans voix délibérative : Jérôme GRELET

Pouvoirs : Emmanuel ROCHETEAU donne pouvoir à Alain HIBON, Laurent BALOGÉ donne pouvoir à Marie-Laure BOISSEL, Laurent DUPUIS donne pouvoir à Béatrice CRETIEN, Kévin GAILLARD donne pouvoir à Pascale FOUET, Véronique SEDINSKI donne pouvoir à Catherine OMBRET, Éric PREVOST donne pouvoir à Virginie BOISSELET.

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200041994-20260429-DE-2026-04-23-DE

Secrétaire de séance : Émilie Y-HRAH-KRONG

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026



### **DE-2026-04-23 DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE BASSIN D'EMPLOI DU NIORTAIS – HAUT VAL DE SÈVRE**

*Rapporteur : Stéphane BAUDRY*

Monsieur le Président expose que la Communauté de communes Haut Val de Sèvre est membre du Comité du Bassin d'Emploi (CBE) du Niortais – Haut Val de Sèvre, association Loi 1901.

Acteur du dialogue social territorial et du développement économique sur les territoires de la Communauté d'agglomération du Niortais et de la Communauté de communes Haut Val de Sèvre, le CBE accompagne les entreprises sur les sujets RH et favorise l'accès à l'emploi. Dans une démarche de coopération avec et entre les acteurs socio-économiques du territoire, le CBE s'appuie sur sa connaissance des bassins d'emploi pour initier et piloter des projets et actions de Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels territoriaux pour les acteurs locaux.

Le CBE a notamment pour mission de :

- Animer le Dialogue Social Territorial
- Soutenir la création et la reprise d'entreprises
- Réaliser des diagnostics et des études sur les filières, les métiers et l'emploi pour anticiper leur évolution
- Favoriser la création, l'accès et le maintien dans l'emploi
- Initier et accompagner des formations, des parcours professionnels.

Le Conseil d'administration de l'association est composé de 4 collègues :

- Collège des élus, composé de :
  - 4 représentants de la Communauté d'agglomération du Niortais,
  - 4 représentants de la Communauté de communes Haut Val de Sèvre,
  - 1 représentant de la Région Nouvelle Aquitaine,
  - 1 représentant du Conseil départemental des Deux-Sèvres.

- Collège des entreprises, composé de :
  - o Représentants des organismes consulaires (Chambre de commerce et d'industrie, Chambre de métiers et de l'artisanat, Chambre d'agriculture),
  - o Représentants des clubs d'entreprises,
  - o Représentants d'organisations professionnelles
- Collège des salariés, composé de représentants d'organisations syndicales,
- Collège de l'économie sociale est solidaire, composé de :
  - o Représentants d'entreprises de l'ESS,
  - o Représentants de mutuelles,
  - o Représentant de la Mission Locale Sud Deux-Sèvres.

En conséquence, et conformément aux statuts du CBE, il revient au Conseil de Communauté de désigner :

- Quatre délégués titulaires,
- Quatre délégués suppléants.

Les désignations ont lieu au scrutin secret conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales. Toutefois, ce même article prévoit que le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L.2121-21 et L.5211-1,  
Vu l'avis du Bureau communautaire suite aux réunions des 8 et 22 avril 2026,

Considérant que la Communauté de communes Haut Val de Sèvre, établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, est adhérente au Comité de Bassin d'Emploi du Niortais - Haut Val de Sèvre,

Considérant la nécessité de désigner quatre délégués titulaires et quatre délégués suppléants au sein du Conseil d'administration du CBE du Niortais - Haut Val de Sèvre,

Monsieur le Président propose de désigner les élus ci-dessous :

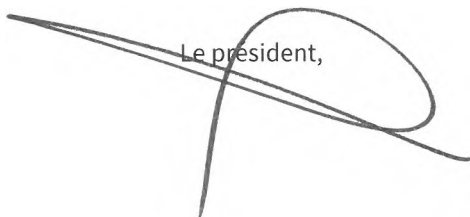
Qualité	Nom	Prénom
Conseiller communautaire titulaire	JOSEPH	Gaël
Conseiller communautaire titulaire	RIVOLET	Céline
Conseiller communautaire titulaire	HIBON	Alain
Conseiller communautaire titulaire	SEIGNEURET	Julien
Conseiller communautaire suppléant	TANNEAU	Vincent
Conseiller communautaire suppléant	HEINTZ	Christine
Conseiller communautaire suppléant	BORDAGE	Alain
Conseiller communautaire suppléant	JUMEAU	Philippe

Par ailleurs, le conseil communautaire décide de ne pas procéder à l'élection au scrutin secret.

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le président, décide à la majorité (une abstention : Thomas BRAUD),

- DE DÉSIGNER les élus listés ci-dessous pour représenter la communauté de communes Haut Val de Sèvre au CBE du Niortais - Haut Val de Sèvre.

Le président,



Le/la secrétaire de séance,